

## Pole de création partagée de Saint-Nazaire : espaces et creuset de culture pour artistes (44)

14 décembre 2015

**Pour leur travail de création, les artistes ont besoin de larges espaces financièrement accessibles. Fort de ce constat, le conseil départemental de Loire-Atlantique a créé en 2014 à Saint-Nazaire un pôle de création partagée, un projet proposé par une association.**



© DR

"Le pôle de création partagée (PCP) de Saint-Nazaire met non seulement des ateliers à la disposition d'artistes de différentes disciplines mais il favorise aussi des échanges qui enrichissent le travail de chacun d'eux", explique la première vice-présidente, chargée de la culture et du patrimoine au conseil départemental de Loire-Atlantique, Catherine Touchefeu. "C'est également un moyen de soutenir les artistes en situation de précarité."

### Pas assez d'espaces de création accessibles

Tout a commencé par une enquête de la région Pays de la Loire qui a révélé un manque criant d'espaces de travail à des tarifs accessibles aux artistes. Le conseil départemental a répertorié les bâtiments publics disponibles et son choix s'est arrêté sur un site de la DDE inoccupé depuis 2007. À 10 minutes du centre-ville et desservi par les transports en commun, il permettait l'installation de plusieurs ateliers. Pour donner vie à ce lieu, un appel à idées a conduit les élus à retenir le projet de de l'association APO33, intitulé "PCP", pour pôle de création partagé. Ouvert en janvier 2014, le PCP est géré par une coordinatrice du projet en lien avec le conseil départemental.

### L'association gère le lieu en lien avec les services du département, en toute indépendance

Les six premiers artistes ont été sélectionnés par une commission départementale, puis les candidatures suivantes ont été traitées par APO33 en concertation avec le conseil départemental, qui souhaite par exemple que priorité soit donnée aux artistes en difficulté financière, notamment ceux qui perçoivent le RSA. "Nous cherchons également à diversifier les profils sur des critères d'âge, de sexe, de pratiques artistiques et de situations professionnelles", précise la coordinatrice du projet, Régine Fertillet. En dix-huit mois, au total une vingtaine d'artistes ont travaillé et ont eu leur atelier au pôle de création partagée pour quelques mois ou davantage.

"APO33 gère le PCP en lien avec les services du département et en toute indépendance", souligne la première vice-présidente. Une convention et un règlement intérieur - co-élaborés par l'association et les artistes - encadrent les principes de fonctionnement et de mise à disposition d'ateliers sur place.

### Fonctionnement très souple

"Nous avons vite constaté que les artistes ne réclamaient pas leur propre atelier, mais plutôt de la souplesse, des dynamiques et du lien avec d'autres créateurs, indique la coordinatrice. En fonction de leurs projets et de leurs réalisations, ils peuvent par exemple passer d'un petit atelier à un plus grand, ou même s'installer temporairement dans le jardin ou sur le parking." Chacun dispose d'une clé et accède aux locaux, jour et nuit. La durée du séjour n'est pas fixe : certains artistes peuvent avoir des besoins très ponctuels et d'autres à plus longue échéance. Ils travaillent autant sur des projets individuels que collectifs. En 2015, certains d'entre eux interviennent dans une classe de seconde d'un lycée de Saint-Nazaire sur un projet collectif construit avec les élèves. Le site n'est pas habilité à recevoir le public, mais il peut accueillir des invités à l'occasion de petits événements ou rencontres.

### Le poste de la coordinatrice partiellement financé par le département

La coordinatrice a un rôle particulier, celui de bonifier les liens et de faciliter la circulation des ressources, des projets, des contacts entre les artistes, et également avec l'extérieur, tant localement que dans le reste de la France et à l'étranger. Son poste est partiellement financé par le département qui met gracieusement les locaux à disposition. Pour l'année 2015, la direction régionale des affaires culturelles verse, pour sa part, une subvention annuelle de 2.000 euros au titre du soutien aux projets collectifs entre les artistes. Une participation mensuelle aux frais de 50 euros est demandée aux artistes. Le PCP fonctionne beaucoup sur une économie de la récupération en donnant une seconde vie à du mobilier de bureau, moquettes ou ordinateurs encore en bon état.

"Le PCP contribue à créer une dynamique culturelle dans le département. C'est comme une goutte d'eau qui s'ajoute à d'autres pour former un courant plus fort, se félicite l'élue, convaincue de l'expérience. Nous réfléchissons à un nouveau projet de convention avec APO33 pour faire perdurer le PCP en maintenant le financement du département, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires."

Victor Rainaldi, pour la rubrique Expériences des sites [www.mairieconseils.net](http://www.mairieconseils.net) et [www.localtis.info](http://www.localtis.info)

## CONTACTS

### Thématiques

Culture - Loisirs - Education  
Droit - Finances  
Economie - Tourisme  
Environnement - Energie  
Perspectives territoriales  
Social - Santé  
TIC - Mobilité  
Urbanisme - Paysage - Habitat

### Mairie-conseils

Qui sommes-nous ?  
Nos partenaires  
Index des sigles

### Sites associés

Localtis  
Annuaire des organismes de formation  
des élus  
Prêts sur fonds d'épargne  
Gestionnaire de régimes de retraite et de fonds de  
protection sociale  
Ircantec  
CNRACL  
Fonds national de prévention

### Recevez notre newsletter :

 

Présentation du dernier  
numéro de la newsletter  
[Consulter les archives en ligne](#)

© Mairie-conseils - Caisse des Dépôts

[Mentions légales](#) | [Conditions Générales d'Utilisation](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous](#) | [Abonnement](#) |